

FICHE D'INFORMATION PREALABLE SUR LA NATURE DES DECHETS

Aucun déchet ne pourra être accepté sur les sites de la CSP (CTTV de Ducos – ISDND de Gadji – QAV du Mont-Dore) sans Fiche d'Information Préalable ou Certification d'Acceptation Préalable en cours de validité.

La Fiche d'Information Préalable est valide pour une durée maximum d'un an.

1	IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR		
Nom ou raison sociale :			
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Tel :	E-mail :		
N° de RIDET :	Code client :		
Nom du responsable :	Fonction :		
Tel :	E-mail :		
2	TRANSPORTEUR / COLLECTEUR DIFFERENT DU PRODUCTEUR / DETENTEUR ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Un Protocole de sécurité doit être établi avec l'entreprise de transport avant tout apport		
Nom ou raison sociale :			
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Tel :	E-mail :		
N° de RIDET :	Code client :		
Nom du responsable :	Fonction :		
Tel :	E-mail :		
3	IDENTIFICATION DES DECHETS		
DECHETS FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE D'INFORMATION PREALABLE			
Désignation	Lieu de collecte ou production	Tonnage estimé	
<input type="checkbox"/> Déchets d'Activités Économiques non dangereux : déchets non dangereux produits par des entreprises, commerces, artisans, administrations dont les caractéristiques sont en nature similaires à ceux produits par les ménages	<input type="checkbox"/> Nouméa, Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
<input type="checkbox"/> Déchets des marchés : déchets non dangereux provenant des marchés municipaux	<input type="checkbox"/> Nouméa, Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
<input type="checkbox"/> Déchets issus de l'entretien des voiries et des espaces publics	<input type="checkbox"/> Nouméa, Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
<input type="checkbox"/> Déchets verts : déchets composés exclusivement de végétaux issus du nettoyage des parcs, jardins et des espaces verts	<input type="checkbox"/> Nouméa – Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
<input type="checkbox"/> Déchets encombrants : déchets ménagers volumineux (ne dépassant pas les dimensions suivantes : largeur 0,5m – longueur 2 m – diamètre 30 cm)	<input type="checkbox"/> Nouméa – Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
<input type="checkbox"/> Déchets valorisables non dangereux qui peuvent être réutilisés soit en tant que matière, soit pour leur potentiel énergétique (carton, papier, canettes, plastiques, verre, ferrailles...)	<input type="checkbox"/> Nouméa – Grand Nouméa <input type="checkbox"/> Autre commune :	<input type="checkbox"/> ≤ 50 t/an <input type="checkbox"/> > 50 et ≤ 500 t/an <input type="checkbox"/> > 500 t/an	
DECHETS SOUMIS A CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE			
Désignation			
<input type="checkbox"/> Déchets liquides biodégradables provenant de la collecte des fosses septiques – toilettes chimiques			
<input type="checkbox"/> Déchets carnés : restes d'équarrissage, déchets de boucherie...			
<input type="checkbox"/> Cendres, mâchefers, scorie			
<input type="checkbox"/> Refus de tri : déchets provenant du traitement et du tri des déchets			
<input type="checkbox"/> Déchets liquides, pâteux, boues			
<input type="checkbox"/> Déchets de construction et démolition : déchets d'isolation ou d'étanchéité, mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés			
<input type="checkbox"/> Autre déchet (préciser) :			

4 CONDITIONS D'ACCEPTATION DES DECHETS

Seuls les déchets non dangereux sont acceptés sur les sites de la CSP (cf 7.0 INFO-Liste des déchets acceptés). Tout déchet non conforme sera refusé à l'entrée du site.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission des déchets.

Conditions particulières d'acceptation des déchets :

- Les déchets encombrants / d'activité économique / les déchets verts ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes : largeur 0,5m – longueur 2 m – diamètre 30 cm ;
- Les câbles et cordages ne doivent pas excéder 2 m de longueur ;
- Les déchets de démolition (plâtre, carrelage...) sont acceptés si le volume ne dépasse pas 0,5 m³ ;
- Les déchets verts ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets (ordures ménagères, plastiques, ferraille...) pour être acceptés sur les plateformes de déchets verts ;
- Les déchets pulvérulents sont acceptés uniquement sur l'ISDND de Gadji et doivent être conditionnés dans des contenants hermétiques fermés de moins de 50 l.

Déchets refusés :

- Les déchets dangereux y compris les contenants vides (ex : résine, colle, peinture, aérosol, huiles minérale, produit phytosanitaire, déchets d'activité de soins, bouteille de gaz, déchets d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron...) ;
- Les déchets de démolitions d'un volume supérieur à 0,5 m³ ;
- Les déchets d'un diamètre supérieur à 30 cm (ex : touret, câble, cordage, souche, tronc d'arbre...) ;
- Les déchets pâteux, liquides, boues dont la siccité est inférieure à 30% ;
- Les pneus, roues, tapis de convoyeur ;
- Les déchets radioactifs.

5 RESPONSABILITES DU PRODUCTEUR / DETENEUR

Le producteur / détenteur du déchet :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans la fiche d'information préalable ;
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche ;
- S'engage à ne pas avoir mélangé ou dilué des déchets afin de satisfaire aux critères d'admission ;
- S'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche ;
- S'engage à déclarer tout nouveau déchet en complétant une nouvelle Fiche d'Information Préalable sur la nature des déchets ;
- S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, signalisation, bâchage, signature du protocole de sécurité, poids de chargement...) ;
- Certifie avoir pris connaissance de la Liste des déchets acceptés et refusés et des conditions d'acceptations, et s'engage à les respecter.

En cas de non-conformité du déchet, des pénalités pourront être appliquées au client.

Signature du producteur / détenteur :

Date :			
Nom et prénom :		Fonction :	
Signature et cachet de de l'entreprise :			

6 ACCEPTATION (Cadre réservé à la CSP)

<input type="checkbox"/> Acceptation	<input type="checkbox"/> Refus	
Conditions d'acceptation :	Motifs du refus :	
<input type="checkbox"/> Informations complémentaires nécessaires : Compléter le formulaire Certificat d'Acceptation Préalable		
Durée de validité du :	Au :	
Nom et Prénom :	Fonction :	
Signature et cachet de la CSP :		